

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 2

Réf : 2026-21

Objet : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins (AIES)

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Marie-Pierre FILY, Florence ABIVEN, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Nora FALK, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Chaineze LAABOULI-JAKOUM, Florian SORIN, Ayoub CHENNOUFI, Othman ERRAFYQY, Fouzi BENTALEB, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU.

Absents excusés représentés :

Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Fiona HUGO représentée par Catherine CHABAY
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Nelly LOUIS, Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Pierre-Jean TISSERAND, Stéphane DREYFUS, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2026-21

Objet : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins (AIES)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu les statuts de l'Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins (AIES), modifiés le 27 juin 2018 pour élargir la composition de son Conseil d'Administration à 8 membres, parmi lesquels figurent désormais un représentant du Conseil municipal de la ville de Trappes ;

Considérant, dans le cadre du nouveau mandat municipal, qu'il convient de désigner un nouveau titulaire et un suppléant, représentants du Conseil municipal, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins (AIES) ;

Considérant la proposition faite lors dudit Conseil ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article unique : Décide de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentants du Conseil municipal, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins (AIES).

Les candidates sont :

- Murielle BERNARD
- Chaïneze LAABOULI-JAKOUM

Deux candidatures ayant été présentées pour deux postes à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont donc désignées :

- Titulaire : Murielle BERNARD
- Suppléant : Chaïneze LAABOULI-JAKOUM

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Ali RABEH et Pierre BASDEVANT (déport)

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme, Ali RABEH
Maire de Trappes

- 2 AVR. 2026

